

Les enseignements obligatoires en 6^{ème}

Les élèves de 6^{ème} suivent tous un enseignement commun de 26h :

- Anglais (4h)
- Arts Plastiques (1h)
- Éducation musicale (1h)
- Éducation Physique et Sportive (EPS) (4h)
- Français (4.5h)
- Histoire, géographie, enseignement moral et civique (3h)
- Mathématiques (4.5h)
- Sciences (4h)

Une partie de ces heures sera consacrée à un enseignement sous forme d'accompagnement personnalisé (cours en groupe à effectif allégé, co-enseignement par 2 professeurs...).

Les Sections internationales

Les Sections Internationales ont pour objectif de faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français ou de permettre à des élèves français de maîtriser parfaitement deux langues et acquérir une culture binationale. Les sections internationales dans l'établissement sont les suivantes :

- Section internationale allemande
- Section internationale britannique
- Section internationale espagnole
- Section internationale italienne
- Section internationale néerlandophone

Le choix d'une section internationale induit :

- ✓ Un enseignement de **langue et littérature** (4h/semaine) dans la langue de section
- ✓ Un enseignement **d'histoire-géographie** (4h/semaine, soit 1h de plus que le programme commun) hybride: moitié dans la langue de section et moitié en langue française

Pour les élèves de section britannique seulement, un enseignement facultatif de mathématiques anglaises est possible.

Toute demande d'intégration en section internationale doit être formulée auprès du secrétariat de M. le Proviseur : sec.prov.0010072y@ac-lyon.fr

Pour intégrer une section internationale, les élèves doivent se présenter à des tests de compétences (le 12 mai 2017). Le collège se charge de l'organisation des tests en collaboration avec les services de chaque section. Les résultats sont transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de l'Ain qui affecte les élèves au collège. **L'admission dans une Section Internationale est prononcée par Monsieur l'Inspecteur d'académie et est valable pour toute la durée de la scolarité au collège.**

Les élèves de Section Internationale présentent le Brevet puis le Baccalauréat à Option Internationale (BOI ou OIB) (*différent du Baccalauréat international – bac de Genève - répandu en Suisse*).

Les options facultatives

Certains enseignements sont facultatifs, ils deviennent obligatoires à partir du moment où ils ont été choisis. La liste ci-dessous présente les options possibles en 6^{ème}: ces options ne sont pas compatibles entre elles et ne sont donc **pas cumulables**.

- SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d'entrée et à l'affectation par l'Inspection Académique ; ne permet pas de bénéficier d'une dérogation)
- OU
- MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine –pour les élèves de la Section Internationale Britannique)

Informations concernant les Langues Vivantes Etrangères

Tous les élèves étudient l'anglais dès la 6ème, et tous étudieront les enseignements de 2 langues vivantes étrangères à partir de la 5ème.

En 6ème : Anglais pour tous les élèves

- **Elève scolarisé sans section internationale** : anglais 4h par semaine dans le système classique
- **Elève en section internationale (SI)** :
 - **SI britannique** : 4h de langue et littérature anglaise par semaine
 - **SI allemande, espagnole, italienne ou néerlandophone** : anglais 4h par semaine dans le système classique, en plus des 4h de langue et littérature de la langue de leur section internationale.